

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le premier (1^{er}) jour du mois de juin 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :
Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 12.

Rés # 15-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-06-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1502944 à C150305, L150008 et M1500001)	262 886,35 \$
- Salaires et rémunérations des élus	49 569,11 \$
- Frais de déplacement	1 197,95 \$
TOTAL	313 653,41 \$

Rés # 15-06-04 APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'OFFICE D'HABITATION (OH)

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un budget supplémentaire, pour l'année 2015, soumis par l'OH de Saint-Siméon pour la remise à neuf du logement # 1, au montant de 5 000 \$. La participation financière de la municipalité, correspondant à 10% du déficit, celle-ci sera donc de 500 \$.

Rés # 15-06-05 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2014-2015

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2014-2015 ", par *Excavation Pascal Lavoie*, ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2014-2015, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 483,22 \$ (taxes incluses).

Rés # 15-06-06 ACTE D'ACHAT DU 165 RUE SAINT-ERNEST

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité conseillers de procéder à l'embauche de Me Lise Robitaille pour rédiger le contrat d'achat entre notre municipalité et la MRC de Charlevoix-Est, pour l'immeuble acquis pour vente pour taxes, portant le matricule 5100 21 1918.

Que monsieur le maire Sylvain Tremblay et la directrice générale, Mme Sylvie Foster sont autorisés à signer le susdit acte au nom de la Municipalité de Saint-Siméon.

Rés # 15-06-07 VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 165 RUE SAINT-ERNEST

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'acceptation de la promesse d'achat produite par madame Diane Pilote, le 19 mai 2015, relativement à l'immeuble municipal situé au 165 de la rue Saint-Ernest, au prix de 45 000 \$.

Que monsieur le maire Sylvain Tremblay et la directrice générale, Mme Sylvie Foster sont autorisés à signer l'acte de vente dudit immeuble au nom de la Municipalité de Saint-Siméon.

Rés # 15-06-08 REGISTRE SUR L'AMIANTE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à la *Société mutuelle de prévention inc. (SMP)* pour localiser les flocages et les calorifuges dans six (6) bâtiments appartenant à la municipalité et la vérification de l'intégrité de ces derniers, ainsi que l'élaboration d'un registre sur les résultats. Lesdits travaux devront respecter l'entente de services dûment signée entre les parties. Les coûts relatifs à ces travaux sont de 1 552,50 \$, plus les taxes applicables.

**Rés # 15-06-09 PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LES PAYSAGES »**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du programme « Entente spécifique sur les paysages », visant l'aménagement de la *Halte routière des Bouleaux*. Le coût total du projet est de 9 600 \$. La municipalité s'engage à défrayer sa part des coûts de celui-ci, soit 20%, ce qui représente une somme 1 920 \$. Monsieur Martin Guérin agira comme personne-ressource.

Que monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou la directrice générale, Mme Sylvie Foster sont autorisés à signer tout document en rapport avec ledit projet.

Rés # 15-06-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 15-01 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 15-01, au propriétaire du lot 15-A-Partie, du Rang I Sud-Ouest au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5203 24 5670), aux fins de réputer conforme une clôture de (2) deux mètres de haut alors que l'article 10.3.1.2 du règlement de zonage numéro 243 de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse stipule que la hauteur des clôtures, ne doit pas excéder un (1,0) mètre dans la marge de recul avant.

Que si cette clôture est opaque, le propriétaire devra procéder à la plantation d'arbustes au bas de celle-ci pour atténuer l'impact visuel relatif à la hauteur.

**Rés # 15-06-11 DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE ENSEIGNE DANS LE
PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de mise en place d'une enseigne à la propriété sise au 525 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996 84 2880).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-06-12 DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de permis de démolition et de reconstruction de la propriété sise au 530 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996 75 7213) dans la forme actuellement présentée. Le propriétaire, s'il veut toujours procéder, devra donc soumettre un nouveau projet.

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-06-13 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de construction d'une remise sur la propriété sise au 935 chemin de Port-au-Persil (matricule 4995 20 9958) ;

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-06-14 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 950 chemin de Port-au-Persil (matricule 4995 73 8941) ;

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-06-15 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 1 015 chemin de Port-au-Persil (matricule 4995 69 6010) ;

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-06-16 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 800 chemin de Port-au-Persil (matricule 4995 08 5307) ;

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-06-17 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 810 chemin de Port-au-Persil (matricule 4995 07 4184) ;

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-06-18 MANDAT À NOS PROCUREURS DANS LE DOSSIER PORTANT LE MATRICULE « 4996 86 4077 »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à nos procureurs en vue de faire respecter notre réglementation d'urbanisme, soit *Morency, Société d'avocats*, dans le cas où les propriétaires de l'immeuble dont le numéro matricule est le « 4996 86 4077 », ne se conformaient pas aux critères énoncés dans la mise en demeure qui leur sera expédiée sous peu.

Rés # 15-06-19 PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE MODESTO-ZADRA

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Serge Bouchard pour préparer un plan d'aménagement paysager de la *Place Modesto-Zadra*. Ce plan sera présenté à la Fabrique de Saint-Siméon.

Rés # 15-06-20 PLATE-FORME ET ESCALIER DONNANT ACCÈS À LA PLAGE DE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Société des Traversiers du Québec (STQ) d'étudier la possibilité que la municipalité puisse mettre en place une plate-forme et un escalier escamotable, reliant le quai de Saint-Siméon à la plage.

Rés # 15-06-21 CRÉATION D'UN COMITÉ DE COMMERCIALISATION INTER-RIVES RÉUNISSANT LES PARTENAIRES DU TRAVERSIER RIVIÈRE-DU-LOUP / SAINT-SIMÉON

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la création d'un « comité de commercialisation inter-rives » du service de traversier reliant Rivière-du-Loup et Saint-Siméon avec les partenaires suivants :

- la Ville de Rivière-du-Loup
- la Municipalité de Saint-Siméon
- la Société des Traversiers du Québec
- un représentant du traversier de Clark Transport
- Tourisme Charlevoix
- Tourisme Bas-Saint-Laurent
- SADC de Charlevoix
- SADC du Bas-Saint-Laurent
- CLD de la MRC de Charlevoix-Est
- CLD du Bas-Saint-Laurent
- Office du Tourisme de Rivière-du-Loup
- Chambre de Commerce de Charlevoix
- Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup.

c.c. M. Robert Poëti, Ministre des Transports
 M. Denis Lebel, Ministre du Développement Économique Canada
 M. Jean d'Amours, Ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent
 M. Jonathan Tremblay, Député fédéral de Charlevoix
 Mme Caroline Simard, Députée provinciale de Charlevoix-Côte de Beaupré et adjointe parlementaire du premier ministre (volets jeunesse et petite enfance et lutte contre l'intimidation).

Note Madame Diane Dufour se retire de la table des délibérations puisqu'il sera question d'une demande de la CDD de Baie-des-Rochers et que celle-ci siège sur ce comité.

Rés # 15-06-22 APPUI À LA CDD DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la CDD de Baie-des-Rochers dans la présentation de son projet dans le cadre du *programme d'infrastructure communautaire de Canada 150* (PIC150) auprès Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC).

Note Madame Diane Dufour revient à la table des délibérations.

Rés # 15-06-23 RENOUELEMENT DES LICENCES D'EXPLOITATION DES APPAREILS D'AMUSEMENT "TABLES DE BILLARD ET DE BABYFOOT"

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec (RACJ) pour renouveler nos licences pour exploiter la " table de billard " et celle de " baby-foot ", situées à l'arcade du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Rés # 15-06-24 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU PRÉPOSÉ AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de monsieur Jérémie Hudon Tremblay, tel que proposé par le comité de sélection, pour occuper le poste de "*préposé à l'accueil et gardien au camping municipal*". Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2014-2019*".

Rés # 15-06-25 AMÉNAGEMENT D'UNE BALANÇOIRE SUR LE TERRAIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX

Suite à la demande de la Commission scolaire de Charlevoix, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement du terrain pour l'installation d'une balançoire sur le terrain de l'École Marie-Victorin, propriété de la Commission scolaire de Charlevoix.

Rés # 15-06-26 PAIEMENT DES DÉCOMPTES NUMÉRO # 5 ET # 6 - RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'entreprise *Chabot Construction* nous a soumis des factures relatives au décomptes 5 et 6, relative à la réfection de la bibliothèque municipale (Projet : MSA 13-0032-4-1), pour les travaux réalisés en date des 11 et 12 mai 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le paiement desdites facture, selon la recommandation de notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant, soit un paiement de 5 106,15 \$ pour la demande # 5 et de 29 508,28 \$ pour la demande # 6 (taxes incluses).

Rés # 15-06-27 DON D'ÉQUIPEMENT AU MUSÉE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire don de matériel ayant appartenu aux *Mouettes de Saint-Siméon* au « Musée de Charlevoix ».

Madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à signer tout document afférent à ladite donation.

Rés # 15-06-28 EMBAUCHE DES EMPLOYÉES DU CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher les monitrices suivantes pour le « Camp de Jour » soient: Marie-Nathalie Lavoie, Amélie Morneau, Odile Carré et Gabrielle G. Harvey à raison de 40 heures par semaine.

Rés # 15-06-29 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE (PHASE – 1)

ATTENDU QUE le coût des travaux de la phase I, relative à la réfection du terrain de balle-molle, était estimé à 5 500 \$ (rés. # 15-04-39) ;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à ladite phase seront plutôt de l'ordre d'environ 12 500 \$;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la somme manquante pour terminer la phase I de la réfection du terrain de balle-molle sera prise à même le fonds de roulement, lequel sera remboursé au cours des prochaines années.

Que le comité organisateur dudit événement devra remettre à la municipalité les profits générés par celui-ci pour les trois (3) prochaines années, soit un maximum de 1 000 \$ par année, pour aider celle-ci à combler la différence de coûts engendrés par ces travaux.

Rés # 15-06-30 ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE AU QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un groupe de propriétaires de Baie-des-Rochers à tenir à nouveau cette année une activité estivale communautaire sur le quai de Baies-des-Rochers, le samedi 1^{er} août 2015. Les conditions pour tenir ladite activité sont les mêmes que celles exigées pour l'événement qui s'est tenu l'an dernier, sous le nom de « *Festiquai* ».

CORRESPONDANCE :

- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**
Attestation de l'officialisation du toponyme : *rue de Port-aux-Quilles*.
- **PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2015**
Confirmation d'une aide financière de 1 250 \$.
- **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**
Demande de permis d'alcool de l'établissement « 189 399 ».

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 55 et prend fin à 19 h 56.

Rés # 15-06-31 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 56.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint